

Justice de Paix

Boulevard Léopold, 72 - 7500 Tournai

Point GPS : 50.608991, 3.377616

1er canton : rive droite de l'Escaut

Téléphone : +32 69 53 25 60

2e canton : rive gauche de l'Escaut

Téléphone : +32 69 53 2570

La Justice de Paix est une juridiction civile qui a pour mission de traiter des affaires civiles et commerciales dont l'enjeu ne dépasse pas 1.859,20 € sauf exception ainsi que pour certaines matières bien précises (exemple : les litiges entre époux avant divorce, les litiges de location, les litiges de voisinage, les litiges liés aux baux, ...).

Même s'il est possible, comme pour les autres tribunaux (civil, commerce et travail), de s'adresser directement au Juge de Paix sans consulter un avocat, il est cependant prudent de se renseigner soigneusement et de se faire assister si les enjeux sont importants ou si la procédure est plus particulière (exemple : les baux à ferme).

Plus d'informations sur l'organisation de la justice en Belgique sur le site du [Service public fédéral Justice](#).